



Congé pour vente et procédure fin de bail simultanée

Par Phiphidu06

Bonjour

Il a un mois mon propriétaire me fait adresser en rar un congé pour vente avec échéance fin de mon bail fin juin
Entre temps en demandant des renseignements a l'agence qui gère mon logement on me répond qu on ne peut pas
répondre à cette demande car l'avocate de mon propriétaire a engagé un procédure de fin de bail

J'avoue ny rien comprendre :/

L'agence m'aurait répondu que ce n'est pas possible a cause de la vente cela ne m'aurait pas posé de problème mais là
je lis très clairement que l'avocate a engagé une procédure (j'imagine "simultanée" pour mettre fin au bail

Qu'en pensez vous'?

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Comme on ne sait pas bien ce que vient faire là une avocate , qu'on ne comprend pas de quelle demande vous parlez,
cela va être compliqué de vous répondre .

Par yapasdequoi

Bonjour,

On ne peut rien penser car votre question est trop vague.

Quels renseignements avez-vous demandés à l'agence ?

Par kang74

Si vous ne savez vous même pourquoi il y a un avocat dans la partie, on ne peut rien en penser de plus que vous .
on me répond qu on ne peut pas répondre à cette demande

M'enfin je ne comprend pas cette phrase .

Ils ne peuvent répondre à votre demande de virement ?

Y a pas besoin de faire une demande pour un virement ...

Par yapasdequoi

un virement que je n'arrivais pas à faire en règlement de mon n loyer

Nous y voilà : Vous avez un retard de loyer ? de combien de mois ? Avez-vous reçu un commandement de payer ?

Si le virement ne passe pas c'est que vous n'avez pas le bon RIB ? ou alors le solde du compte est insuffisant ?

Et pourquoi ne faites vous pas un chèque ?

Par Thomasdu13

Non absolument aucun retard de loyer je suis a jour

Je fais un chèque depuis quelque temps car on me répond qu il y a un problème informatique du côté de la banque de
l'agence donc oui bien sûr je paye par chèque mais un problème informatique qui dure depuis 4 mois ça me paraît un

peu long et je voulais juste savoir si le problème était résolu car il est plus contraignant de faire un chèque que de faire un virement tout simplement
Et non @yapasdequoi aucun retard aucune procédure en cours

Par yapasdequoi

Tout est possible, y compris que l'agence dise vrai.
Il semble que ce problème informatique n'a aucun rapport avec votre congé.
Quelle est votre question juridique ?

Par Thomasdu13

Ma question est : pourquoi engager une procédure de fin de bail alors qu'on m'a remis un congé pour vendre ? Je ne comprends pas . Le bail se termine fin juin engager une procédure maintenant quel intérêt et surtout est "légal" ?

Par janus2

Bonjour,

Difficile de s'y retrouver dans ce sujet, sujet ouvert par Phiphidu06, qui semble maintenant être Thomasdu13, avec des réponses à des messages qui n'apparaissent pas dans la file !

Par yapasdequoi

Quelle preuve avez vous de cette procédure ?
Et quel rapport avec ce virement qui ne passe pas ?
Et pourquoi vous baser sur ce que dit l'agence qui confond peut être ses locataires entre eux ?

Pour répondre à "est-ce légal" : Engager une procédure est toujours légal.